



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Bas-Rhin

Commune : STRASBOURG

Autres communes :

R500

Appellation : Haras national

Monument(s)

Appellation : Haras national

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 06/01/1922

Étendue de la protection : Grande écurie et entrée principale : classement par arrêté du 6 janvier 1922; JO du 16 février 1930

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.